



**Appelez-nous pour savoir quelles
marchandises vous pouvez
emporter avec vous**

**Pour de plus amples informations, veuillez
contacter:**

Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche
Private Bag X258
Pretoria 0001

*Direction des services d'inspection
Bureau des permis d'importation
Tél : +27 12 309 8778/8701
Fax : +27 12 309 8787*

*Direction des services d'inspection
Bureau des permis d'importation
Tél : +27 12 309 8778/8701
Fax : +27 12 309 8787*

*Direction de la sécurité alimentaire et de l'assurance
qualité
Division des produits alcoolisés
Tél : +27 21 809 0374/1602
Fax : +27 21 887 6392/6*

*Direction des ressources génétiques
Sous-direction de la biosécurité
Tel: +27 12 319 6382/6214
Fax : +27 12 319 6329*

*Direction de la santé végétale
Bureau des permis d'importation
Tél : +27 12 319 6102/6396
Fax : +27 12 319 6370*

Site internet www.daff.gov.za
Email info.sps@daff.gov.za

2012 Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X250, Pretoria 0001

Design and layout by
Directorate Communication Services



Guide du voyageur

Questions de biosécurité pour l'Afrique du Sud

**“Protéger l'agriculture, la biodiversité et
l'économie sud-africaines”**



**agriculture,
forestry & fisheries**

Department:
Agriculture, Forestry and Fisheries
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA

NE RAMENEZ AUCUN ORGANISME NUISIBLE

Les voyageurs doivent déclarer tous les animaux, produits animaliers, plantes, produits végétaux et autres marchandises contrôlées à la Douane à leur arrivée en Afrique du Sud. Cette mesure obligatoire est prise par le ministère sud-africain de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche afin de protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes sur son territoire.

Les marchandises d'importation sont régulièrement scannées et inspectées afin de s'assurer qu'elle ne contiennent pas d'organismes nuisibles et de maladies. En fonction des résultats de ces inspections, ces marchandises peuvent être rejetées ou renvoyées dans le pays d'origine, détruites, traitées ou dédouanées et acceptées en Afrique du Sud.

Le bagage des passagers est également scanné. Les fonctionnaires des Services d'inspection ont recours à des chiens détecteurs qui recherchent les plantes, matériaux végétaux, animaux ou produits animaliers, denrées alimentaires ou produits alcoolisés susceptibles d'être présents. Ces marchandises sont soumises à des conditions d'importation.

Toute personne ne déclarant pas de telles marchandises pourrait être passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 000 R ou être emprisonnée.



VEUILLEZ DÉCLARER

Les voyageurs devraient s'assurer qu'ils se conforment aux conditions d'importation et suivent les procédures adéquates pour importer des produits agricoles et autres marchandises réglementées, quelle qu'en soit la quantité, la qualité ou l'usage qui en est prévu. Veuillez déclarer les produits suivants:

- Animaux vivants et produits animaliers, y compris :
 - viande et produits à base de viande et peaux
 - produits laitiers et produits à base de lait
- plantes et produits végétaux, y compris:
 - fleurs, fruits et légumes
 - tabac, bambou, racines et boutures de plantes
- toutes autres marchandises potentiellement dangereuses ou porteuses d'organismes nuisibles, y compris :
 - bibelots réalisés à partir de matériaux végétaux ou animaux
 - milieu de culture et terre
 - miel et produits à base de miel
 - insectes
 - pathogènes
 - produits alcoolisés

NB: À votre arrivée à l'aéroport, si vous avez quelque chose à déclarer, VEUILLEZ emprunter la ligne rouge. Sinon, empruntez la ligne verte.